

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Article L. 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an Deux Mille Vingt et Un, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Maire.

PRÉSENTS :

Pascal DOLL, Maire.

Joël DELCAMBRE, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Mathieu DOMAN, Nektar BALIAN, Christophe ALTOUNIAN, Isabelle GOURDON, Tony FIDAN, Yveline MASSON, Adjointes au Maire.

Romuald SERVA, Sarah MOINE, Adrien DA COSTA, Conseillers Municipaux Délégués.

Claudine OCCHIPINTI, Annie COHADIER, Sophie LEBON, Saïd TOUFIQ, Marie-Christine EVEN, Sylvie GUINEMER, Alain DURAND, Isabelle CARON, Romain CARTIER, Nathalie BALIKDJIAN, Christophe MARTIN, Joyce MARUANI, Anthony VASCONCELOS, Rose-Marie ABOUSEFIAN, Christophe PIEGZA, Beyhan CANI, Marie-Christine JALLADAUD, Laurent COKGUL, Isabelle BOURSIER, David DIRIL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Jérôme BERTIN a donné pouvoir à Claude FERNANDEZ-VELIZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sophie LEBON

DATE DE CONVOCATION : 6 AVRIL 2021

DATE D’AFFICHAGE : 2 AVRIL 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRÉSENTS : 32
PROCURATIONS : 1
ABSENTS : 1
VOTANTS : 33

Les actes administratifs et les documents s’y rapportant peuvent être consultés au Secrétariat Général ou transmis par mail.

Conformément à la délibération exécutoire du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation au Maire pour application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance des décisions prises :

- **007/2021** – Décision relative à la signature de la convention de partenariat, de financement, de mise à disposition gratuite de locaux communaux et de matériel avec l’association NOR SEROUND.
- **008/2021** – Décision relative à la signature du contrat de maintenance du Massicot avec la société AJ PLUS.

- **010/2021** – Décision relative à la signature de l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition de locaux à la pharmacie BEEZRA.
- **012/2021** – Décision relative à la signature de l'avenant n°1 portant modification de la convention de partenariat, de financement, de mise à disposition gratuite de locaux communaux et de matériel avec l'association Club cœur et Santé Arnouville / Sarcelles.
- **013/2021** – Décision relative à la signature de l'avenant 1 MAPA 003-2020 lot 3 avec la société MARLIER GENERALE ISOLATION.
- **014/2021** – Décision relative à la signature de la convention de partenariat avec l'association Raid Aventure.
- **015/2021** – Décision relative au remboursement billetterie du spectacle « La Folle Histoire de France ».
- **016/2021** – Décision relative à la signature de l'avenant 2 portant modification à la convention de partenariat, de financement, de mise à disposition gratuite de locaux communaux et de matériel avec l'association ATC Arnouville Tennis Club.
- **017/2021** – Décision relative à la signature de la convention de partenariat, de financement, de mise à disposition gratuite de locaux communaux et de matériel avec l'association ARGOVI.
- **018/2021** – Décision relative à la signature de l'avenant n°2 portant modification à la convention de partenariat, de financement, de mise à disposition gratuite de locaux communaux et de matériel avec l'association Le Volant d'Arnouville.
- **019/2021** – Décision relative à la signature de la convention de partenariat, de financement, de mise à disposition gratuite de locaux communaux et de matériel avec l'association la Maison Culturelle des Alévis d'Anatolie.
- **020/2021** – Décision relative à la signature de la convention de partenariat, de financement, de mise à disposition gratuite de locaux communaux et de matériel avec l'association HBC Hand Ball Club.
- **026/2021** – Décision relative à la signature de la convention relative à l'adhésion annuelle avec l'IFAC 95.
- **027/2021** – Décision relative à la mise à disposition de la salle de l'Envol au Festival Théâtral du Val d'Oise.
- **028/2021** – Remboursement billetterie du spectacle « Les Virtuoses ».
- **029/2021** – Décision relative à la signature de l'avenant n°2 de la convention de mise à disposition de locaux à la pharmacie BEEZRA.
- **030/2021** – Décision relative à la signature de la convention de partenariat, de financement, de mise à disposition gratuite de locaux communaux et de matériel avec l'association Esprit Clair.
- **033/2021** – Décision relative au remboursement billetterie du concert de Grand Corps Malade.
- **034/2021** – Décision relative à la mise à disposition de la salle de l'Envol au Festival Théâtral du Val d'Oise.
- **035/2021** – Décision relative à la signature de la convention de formation escalade avec l'organisme FFME.
- **036/2021** – Décision relative à la signature de la convention d'honoraires pour la représentation par le cabinet Petit.
- **037/2021** – Décision relative à la signature de l'avenant n°3 de la convention de mise à disposition de locaux à la pharmacie BEEZRA.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour :

1/18 - FINANCEMENT FIPD 2021 – CRÉATION D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE ET MISE EN ŒUVRE DE CAMÉRAS DE VIDÉOPROTECTION À SES ABORDS

À l'unanimité, APPROUVE ce projet de travaux, APPROUVE la demande de financement de 585 165,82 € auprès de la Préfecture du Val d'Oise pour la création d'un poste de police et la mise en œuvre de caméras de vidéoprotection à ses abords pour la protection immédiate du poste, étant entendu que la Ville prendra en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la subvention et le taux réellement attribué et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

2/19 - FINANCEMENT DETR 2021 – CRÉATION D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE ET MISE EN ŒUVRE DE CAMÉRAS DE VIDÉOPROTECTION À SES ABORDS

À l'unanimité, APPROUVE ce projet de travaux, APPROUVE la demande de financement de 87 500,00 € auprès de l'État pour la création d'un poste de police et la mise en œuvre de caméras de vidéoprotection à ses abords pour la protection immédiate du poste, étant entendu que la Ville prendra en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la subvention et le taux réellement attribué et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

3/20 - FINANCEMENT RÉGION ÎLE-DE-FRANCE – CRÉATION D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE ET MISE EN ŒUVRE DE CAMÉRAS DE VIDÉOPROTECTION À SES ABORDS

À l'unanimité, APPROUVE ce projet de travaux, APPROUVE la demande de financement de 205 721,78 € auprès de la Région Île-de-France pour la création d'un poste de police et la mise en œuvre de caméras de vidéoprotection à ses abords, étant entendu que la Ville prendra en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la subvention et le taux réellement attribué et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

4/21 - FINANCEMENT CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE – CRÉATION D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE ET MISE EN ŒUVRE DE CAMÉRAS DE VIDÉOPROTECTION À SES ABORDS

À l'unanimité, APPROUVE ce projet de travaux, APPROUVE la demande de financement de 42 000,00 € auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour la création d'un poste de Police Municipale, étant entendu que la Ville prendra en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la subvention et le taux réellement attribué et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

5/22 - FINANCEMENT CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE – EXTENSION ET RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE ANNA FABRE – TRANCHE 1

À l'unanimité, APPROUVE ce projet de travaux, APPROUVE la demande de financement de 104 000,00 € auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour la 1ère tranche de l'extension et la réhabilitation de l'école maternelle Anna Fabre, étant entendu que la Ville prendra en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la subvention et le taux réellement attribué et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

6/23 - FINANCEMENT CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE – DESTRUCTION RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MONNET – TRANCHE 1

À l'unanimité, APPROUVE ce projet de travaux, APPROUVE la demande de financement de 989 001,00 € auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour la déconstruction et la reconstruction de l'école élémentaire Jean Monnet, étant entendu que la Ville prendra en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la subvention et le taux réellement attribué et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

7/24 - FINANCEMENT PLAN DE RELANCE NUMÉRIQUE 2021 – MISE EN PLACE DE TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS (TNE) DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

À l'unanimité, APPROUVE ce projet d'équipement, APPROUVE la demande de financement de 58 842,75 € auprès du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports pour la mise en place de Territoires Numériques Éducatifs (TNE) dans les écoles élémentaires de la commune d'Arnouville, étant entendu que la Ville prendra en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la subvention et le taux réellement attribué et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

8/25 - FINANCEMENT RÉGION ÎLE-DE-FRANCE – AMÉNAGEMENT EN ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ

À l'unanimité, APPROUVE ce projet de travaux d'aménagement, APPROUVE la demande de financement de 3 219 € auprès de la Région Île-de-France pour l'aménagement en équipements sportifs de proximité de l'espace Miltenberg, étant entendu que la Ville prendra en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la subvention et le taux réellement attribué et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

9/26 - CONVENTION D'IMPLANTATION ET D'USAGE DES BORNES ENTERRÉES SUR LA COMMUNE D'ARNOUVILLE

À l'unanimité, APPROUVE la mise en œuvre de cette convention et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

10/27 - PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE N°1

À l'unanimité, DÉCIDE d'approuver telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la Révision allégée n°1 du PLU portant sur la suppression d'espaces paysagers protégés dans différents secteurs de la Commune et d'un bâti protégé au titre de l'article L 123-1-5 7° du Code de l'urbanisme, INDIQUE que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public au siège de la Mairie aux jours et heures d'ouverture habituels, DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité mentionnées aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme :

- Affichage en mairie durant un mois,
- Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le Département,
- Publication au recueil des actes administratifs.

La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles au titre du contrôle de légalité, PRÉCISE que la révision allégée n°1 du PLU deviendra exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission au Sous-préfet de Sarcelles et AUTORISE Monsieur le Maire ou toute autre personne déléguée par lui, à engager toutes démarches et signer tous actes aux fins d'exécution de la présente délibération.

11/28 - ACQUISITION DU LOT 1 DE LA COPROPRIÉTÉ SISE 16 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE CADASTRÉE SECTION AH N°93 APPARTENANT À MONSIEUR SAJID MEHMOOD ASGHAR

À l'unanimité, DÉCIDE d'acquérir le lot 1 (140/1000) de la copropriété sise 16 avenue de la République cadastrée section AH n°93, appartenant à Monsieur Sajid Mehmood ASGHAR et Madame Khadeeja ASGHAR, DIT que l'acquisition de ce bien se fera au prix de 210 000€ dont 10 000 € de frais d'agence (agence SAINTVILLE HABITAT), DIT qu'aux montants précisés ci-dessus s'ajouteront les frais de mutation, PRÉCISE que cette acquisition fait suite aux acquisitions de parcelles mitoyennes effectuées récemment ainsi que l'acquisition en cours du lot 2 sur cette même parcelle et est réalisée dans le même objectif, PRÉCISE que des études seront réalisées afin de répondre au mieux aux besoins de revalorisation et redynamisation du quartier et CHARGE Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12/29 - INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAÎTRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL – PROPRIÉTÉ SISE 28 RUE LÉON BLUM

À l'unanimité, DÉCIDE d'exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives suivantes : article 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux « Libertés et responsabilité locales », articles L.1123-1 et L.1123-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, article 713 du Code civil ; et d'acquérir l'immeuble en question, AUTORISE Monsieur Le Maire ou toute autre personne déléguée par lui, à appréhender le bien sans maître « à proprement dit » suivant :

- Pavillon d'habitation sis 28 rue Léon Blum, cadastré section AB n°320 à ARNOUVILLE (95400).

PRÉCISE que le bien défini à l'article 1 sera intégré au domaine privé communal, DIT que la présente délibération sera publiée et affichée en mairie et sur le terrain en cause, et en tout lieu qui sera jugé utile. De plus, il sera procédé à une notification au dernier domicile connu de la propriétaire Et AUTORISE Monsieur le Maire ou toute autre personne déléguée par lui, à engager toutes démarches et signer tous actes aux fins d'exécution de la présente délibération.

13/30 - MISE EN PLACE DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA CARPF ET ARNOUVILLE POUR L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'AUTORISATION PRÉALABLE DE MISE EN LOCATION

À l'unanimité, APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention de prestation de service entre la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et la commune d'Arnouville pour l'instruction des dossiers d'autorisation préalable de mise en location, PRÉCISE que la présente délibération sera transmise au Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et AUTORISE Monsieur Christophe ALTOUNIAN, 5ème Adjoint délégué à l'Aménagement, à l'Urbanisme et au Cadre de Vie, à signer ladite convention ci-annexée, ainsi que tous les actes qui y seront liés.

14/31 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA GESTION DU MARCHÉ FORAIN DE LA COMMUNE

À l'unanimité, APPROUVE le choix de l'entreprise EGS SA – offre de base en tant que titulaire du contrat de délégation de service public pour assurer la délégation de service public de gestion du marché forain de la Commune, APPROUVE les termes du projet de contrat et ses annexes, établies pour une durée de 5 ans à partir de la date de prise d'effet de la délégation, à conclure avec la société EGS SA, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite délégation de service public et tout document nécessaire à son exécution, et à prendre toutes mesures nécessaires et signer tout acte ou document utile à l'exécution de ladite délégation de service public et DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif 2021.

15/32 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2021-005-AOO RELATIF AUX PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET D'HYGIÈNE DES LOCAUX DE LA COMMUNE D'ARNOUVILLE

À l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'attribution de ce marché et DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif 2021.

16/33 - AJUSTEMENT DES TAUX DE FISCALITÉ – ANNÉE 2021

À l'unanimité, FIXE les taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2021 comme suit :

Taxe Foncier bâti : 41,01%

Taxe Foncier non bâti : 91.67 %

17/34 - SIGEIF – ADHÉSION DE LA COMMUNE DES LOGES-EN-JOSAS

À l'unanimité, APPROUVE la délibération du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France autorisant l'adhésion de la commune des Loges-en-Josas (78) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité.

18/35 - MOTION CONTRE LA MISE EN PLACE DES SYSTÈMES DE RÉCUPÉRATION AUTOMATISÉE DE BOUTEILLES PLASTIQUES – BORNES « REVERSE VENDING MACHINE » (RVM)

Par 32 voix pour et 1 contre (M. DIRIL), SOUTIENT la motion présentée par le Sigidurs concernant son opposition à la mise en place de la consigne par un système de récupération automatisée des bouteilles plastiques vides dans des automates en libre-service, contre une gratification en bons d'achat, dit Reverse Vending Machine (RVM).

19/36 - SOUTIEN À LA MOTION CONTRE LE PROJET DE NEUTRALISATION D'UNE VOIE SUR L'AUTOROUTE A15

À l'unanimité, SOUTIENT la motion présentée par la ville de Franconville, contre le projet de neutralisation d'une voie de l'autoroute A15.

20/37 - MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE DU VAL D'OISE

À l'unanimité, RÉAFFIRME que le retour à des conditions normales de maintien des infrastructures et d'exploitation du réseau de fibre optique par les OCEN représente un enjeu crucial et prioritaire pour les Valdoisiens, les acteurs économiques et les collectivités locales, DEMANDE une réforme profonde du mode STOC en privilégiant plutôt, en cas d'incidents, une intervention de l'OI en première intention ; cette évolution de la réglementation permettrait une traçabilité des interventions, de clarifier les responsabilités, de réduire le nombre d'interventions non conformes et de diminuer les délais de remise en service, DEMANDE, dans le cadre des initiatives publiques, que les autorités délégantes publiques puissent octroyer des pénalités aux OCEN qui ne respectent pas les procédures réglementaires ; et qu'elles puissent refacturer à ces OCEN les remises en conformité des points de branchement dégradés et les matériels (armoires de rue notamment) détériorées par leurs équipes ou leurs sous-traitants, RAPPELLE que le syndicat Val d'Oise Numérique a demandé à ses délégataires de multiplier les contrôles des raccordements et les remises en conformité des armoires de rue pour pallier à la non-déclaration d'incidents par les intervenants des OCEN, DEMANDE que les OI mettent en œuvre des mesures techniques appropriées permettant une plus grande traçabilité des interventions à l'issue des expérimentations actuellement menées dans la commune d'Argenteuil, RAPPELLE que chaque Valdoisien doit être en mesure d'alerter l'OI lorsqu'il constate un incident, DEMANDE à l'État un ambitieux « plan d'urgence de professionnalisation de la filière fibre optique » en instaurant, par exemple, une certification réglementaire des intervenants ; Certification nécessaire et obligatoire pour pouvoir intervenir sur des infrastructures, DEMANDE SOLENNELLEMENT à Madame la Présidente de l'ARCEP de prendre connaissance de la contribution du Syndicat Val d'Oise Numérique en réponse à l'enquête publique de l'ARCEP et de prendre en compte les propositions de Val d'Oise Numérique sur lesquelles s'appuie en partie cette motion, DEMANDE SOLENNELLEMENT à Monsieur le Préfet du Val d'Oise, représentant l'État en charge de la Police des Télécoms, de prendre un arrêté imposant le port de la chasuble réglementaire et la présentation d'une carte professionnelle en cas de contrôle des forces de l'ordre pour tout technicien intervenant sur les infrastructures de fibre optique permettant ainsi d'identifier clairement l'entreprise et de lutter contre les interventions sauvages, APPELLE l'Association des Départements de France (ADF) à s'emparer de ce sujet sensible et crucial pour l'attractivité des Départements de France ; à s'engager dans ce combat aux côtés des Conseils départementaux concernés car, si le Val d'Oise est l'un des tout premiers départements à souffrir de cette situation du fait son déploiement dense et rapide, nul doute que d'autres départements pâtiront de ces inadmissibles incidents ; à mobiliser ses élus et son administration pour faire entendre la voix des départements et faire du maintien des infrastructures et de l'exploitation du réseau de fibre optique une de ses priorités territoriales et APPELLE les parlementaires à modifier par la loi les modalités de gestion du raccordement final FttH et de sa maintenance et de proposer des mesures visant à faire de la filière fibre optique, une filière exemplaire.

21/38 - REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION TRAVAUX – BÂTIMENTS – VOIRIE – ESPACES VERTS

À l'unanimité, DÉSIGNE Madame Beyhan CANI membre de la Commission des Travaux – Bâtiments – Voirie – Espaces Verts

22/39 - REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES ADJUDICATION

À l'unanimité, DÉSIGNE Madame Beyhan CANI membre de la Commission d'Appels d'Offres adjudication.

23/40 - REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

À l'unanimité, DÉSIGNE Madame Beyhan CANI membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Arnouville, le 13 avril 2021

ACCORD POUR DIFFUSION

Pascal DOLL
Maire



Compte-Rendu affiché le 20 avril 2021